

Le Maroc «devrait mieux faire» en matière de lutte contre la traite des êtres humains, selon Washington

29.06.2020 | Le Maroc «devrait mieux faire» en matière de lutte contre la traite des êtres humains, selon Washington

Dans son rapport consacré à la lutte contre la traite des êtres humains à travers le monde, le Département d'Etat américain a estimé que le gouvernement marocain faisait partie de ceux qui fournissaient des efforts, mais qui restaient encore insuffisants en termes d'efficacité sur le terrain.

Le Maroc a adopté des mécanismes législatifs pour lutter contre la traite des êtres humains, mais son arsenal juridique reste encore en-deçà des garanties minimales pour mieux éradiquer le phénomène. C'est ce que constate le Département d'Etat américain, dans la dernière édition de son rapport consacré au trafic des personnes, se référant aux critères retenus dans son «Victims of trafficking and violence protection act», promulgué en 2000.

Publié en ce mois de juin, le document classe ainsi le pays dans la deuxième catégorie, qui inclut les Etats dotés

d'outils pour multiplier les efforts dans leur lutte, mais sans que les actions effectives ne soient au niveau des attentes. Comparé à 2019, le Maroc a montré cependant des efforts sensibles, selon le Département américain. Celui-ci évoque une augmentation des poursuites et des condamnations des trafiquants d'êtres humains, ainsi qu'un meilleur mécanisme d'identification et de prise en charge des victimes.

Une volonté étatique pas assez accompagnée d'actes

En 2019, le Maroc a lancé une Commission nationale de lutte et de prévention contre la traite des êtres humains, constituée de ministères et de représentants de la société civile. Avant cela, ces derniers ont constitué un réseau de six ONG, pour mieux signaler des faits d'exploitation, identifier et accompagner les victimes de traite des êtres humains, comptabilisées surtout parmi les femmes et les filles.

Cela dit, à eux seuls ces points restent insuffisants pour lutter efficacement contre le fléau, car ils ne sont pas renforcés par une institutionnalisation qui systématise et fluidifie ces pratiques, selon le Département d'Etat. Sans cela, les victimes peuvent parfois tomber elles-mêmes sous le coup de la justice, se retrouver otages d'autres pratiques de trafic ou risquer une expulsion. Celle-ci peut s'opérer notamment dans le cas des migrants en situation administrative irrégulière, même lorsqu'ils sont conduits par des passeurs.

Dans ce sens, le Département rappelle certaines pratiques de déplacements forcés, subis par des ressortissants subsahariens près des villes de Ceuta et de Melilla, sans que leur

éloignement ne soit accompagné de mesures d'accompagnement adéquates, pour prévenir d'éventuelles situations de traite.

Par ailleurs, l'instance rappelle que le Maroc n'a déclaré officiellement aucune prise de mesure, à l'encontre d'un ancien diplomate et responsable onusien marocain, soupçonné l'année dernière d'exploiter des travailleuses philippines en fraudant leurs visas et en établissant des contrats fictifs.

La difficile centralisation des données relatives aux victimes

Autre faille de ce mécanisme, les données chiffrées permettent peu d'établir combien de victimes de traite des êtres humains ont jusque-là été identifiées au Maroc. D'autres encore restent dans l'anonymat, faute de capacité d'intervention auprès d'eux, principalement au sein des migrants.

Dans un autre registre, les démarches entreprises auprès des différentes autorités et instances relevant des forces de l'ordre pour mettre en application la protection de ces personnes sont difficilement identifiables, ajoute le département.

Ainsi, le rapport recommande de renforcer la capacité des instances compétentes pour mieux reconnaître les situations de traite. Il préconise aussi de mener des démarches anticipatrices et fournir la protection adéquate, de manière à ce que les victimes de traite ne soient pas condamnées pour des actes commis sous la contrainte et l'emprise de leurs trafiquants.

Dans la seconde catégorie listée dans le rapport du département d'Etat, le Maroc se retrouve au même rang que la Grèce, l'Italie, le Danemark, l'Egypte, le Koweït, l'Irak ou encore le Japon.

Source :
<https://www.yabiladi.com/articles/details/95735/maroc-devrait-mieux-faire-matiere.html>